

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
LE 2 SEPTEMBRE 2014 À 18 H 30**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 28 août 2014

Prenez avis qu'à la demande du maire d'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée **pour mardi le 2 septembre 2014, à 18 h 30, à l'auditorium du Patro Le Prevost, au 7355, avenue Christophe Colomb, à Montréal.** La liste des affaires qui y seront traitées vous parviendra ultérieurement.

(s) Danielle Lamarre Trignac

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 septembre 2014

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

10.04 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1144322002

Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2015, 2016 et 2017, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1144322002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension pour les années 2015, 2016 et 2017, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'approuver la liste des projets ci-joint qui constitue le Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de même que les montants d'investissement prévus pour ces projets en 2015, 2016 et 2017 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- d'approuver la planification budgétaire pour les années 2015, 2016 et 2017 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 21 578 000 \$ sur les trois années dont 7 616 000 \$ en 2015 et 6 981 000 \$ en 2016 et en 2017;

Signé par Stephane CHÉNIER **Le** 2014-08-11 09:17

Signataire :

Stephane CHÉNIER

Directeur d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144322002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour les années 2015, 2016 et 2017, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme Triennal d'Immobilisation 2015-2017 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Pour ce faire, l'administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à 21 578 000 \$ sur les trois ans, dont 7 616 000 \$ pour l'année 2015 et 6 981 000 \$ par année, pour 2016 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 14 0290 - Approuver la liste des projets qui constituent la programme triennal des immobilisations de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour 2012 à 2014 et adopter ce dernier.

CA12 14 0232 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour 2013 à 2015 et adopter ce dernier.

CA13 14 0217 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour 2014 à 2016 et adopter ce dernier.

DESCRIPTION

La planification pour les trois années soit de 2015 à 2017, incluant la projection détaillée des programmes de protection des bâtiments, de réaménagement des parcs et du Programme de se trouvent dans la rubrique "Pièces Jointes". Les montants qui y sont indiqués sont les dépenses nettes de l'arrondissement pour les trois années.

La programmation 2015 retenue comprend des investissements de l'ordre de 7 616 000 \$ qui se répartissent ainsi:

- Programme de réaménagement des parcs anciens : 3 125 000 \$
- Programmes de remplacement des véhicules et des équipement: 491 000 \$

- Programme de réfection routière: 2 850 000 \$
- Programme de réfection des bâtiments: 1 150 000 \$

JUSTIFICATION

L'approbation de cette liste est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation des nouveaux projets.

La sélection des projets a été faite en tenant compte des priorités du conseil d'arrondissement et des paramètres tels que:

- La poursuite et l'achèvement des projets déjà amorcés;
- L'élargissement du programme de réfection routière.

Le conseil a l'obligation de se conformer à la demande du comité exécutif et d'adopter le PTI 2015, 2016, 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017 est de 21 578 000 \$ et la planification budgétaire est plus élevée en 2015, soit 7 616 000 \$, et de 6 981 000\$ par année pour 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le budget du PTI doit être adopté en séance spéciale le 2 septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce budget a été établi conformément aux instructions budgétaires du Guide de la préparation du Programme triennal des immobilisations 2014-2016, préparé par le Service des finances, le 17 mai 2013.

L'enveloppe proposée respecte les paramètres budgétaires fixés par le conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-24

Brigitte BEAUDREULT
Directrice des services administratifs